



Communiqué de Presse

Affaire Air Sénégal vs IATA : Annulation des saisies illégales de fonds et ordonnance de main levée immédiate en faveur d'Air Sénégal

Dakar, le 31 juillet 2025 - À la suite du communiqué diffusé le 24 juin 2025 concernant la rétention délibérée de ses fonds par l'IATA via le système BSP (Billing and Settlement Plan) dans le cadre de son différend avec le loueur d'avions Carlyle Aviation, la compagnie nationale a engagé les voies légales appropriées, qui ont abouti à une décision de justice en sa faveur.

Le Tribunal de Commerce de Dakar a rendu son délibéré, le 30 juillet, dans l'affaire opposant Air Sénégal SA à IATA (Association du transport Aérien International), ainsi qu'aux sociétés Aergen Aircraft Twenty Limited, Sasof III (A2) Aviation Ireland Dac et CALF (A2). Cette décision marque une victoire significative pour la compagnie aérienne nationale sénégalaise.

Le Tribunal du Commerce a déclaré recevable l'action en justice d'Air Sénégal SA, réaffirmant le droit de la compagnie à contester les mesures litigieuses. De plus, le Tribunal a prononcé la nullité des saisies effectuées les 14 avril et 1er juillet derniers. Par conséquent, le juge a ordonné à l'IATA la mainlevée immédiate des saisies opérées sur les ventes des billets de la compagnie nationale, sous astreinte de payer à Air Sénégal **5 millions de FCFA par jour de retard.**

Cette mesure vise à garantir l'exécution rapide de la décision et permettre à Air Sénégal de recouvrer pleinement ses fonds.

Enfin, les sociétés Aergen Aircraft Twenty Limited, Sasof III (A2) Aviation Ireland Dac et CALF (A2) ont été condamnées aux dépens, confirmant la validité des arguments présentés par Air Sénégal au cours de cette procédure.

Air Sénégal SA se félicite de cette décision qui rétablit ses droits et conforte sa position dans ce litige. La compagnie réaffirme son engagement à assurer la continuité de ses opérations et à servir au mieux ses passagers.

A propos d'Air Sénégal :

Créée en 2016, Air Sénégal a démarré ses opérations en 2018, la compagnie ambitionne de devenir le leader du transport aérien de l'Afrique de l'Ouest s'appuyant sur son hub principal de l'aéroport international Blaise Diagne à Dakar pour relier l'Europe.

La compagnie se fixe pour mission de desservir des lignes domestiques, régionales et intercontinentales afin de contribuer à la croissance de l'aviation civile africaine.

Air Sénégal est une entreprise dynamique imprégnée de la culture sénégalaise et de l'ESPRIT TERANGA. Ses principales préoccupations sont la sécurité, la fiabilité et la qualité de l'accueil.

Air Sénégal opère actuellement une flotte de six (06) avions au départ de Dakar : deux Airbus A330-900 Neo, deux Airbus A320, deux ATR 72-600 à travers un réseau de 12 destinations que sont : Cap Skirring, Banjul, Praia, Sal, Bamako, Conakry, Ouagadougou, Nouakchott, Abidjan, Casablanca, Cotonou et Paris.